

La reprise de la coopérative spécialisée dans la transformation de coquillages, poissons et céphalopodes pêchés localement [GRANVILMER](#) / T : 02.33.91.21.91 (siège à Breville-sur-Mer), placée en redressement judiciaire en janvier, par le grossiste [NORMANDIE SEAFOOD](#) (siège à Cherbourg-en-Cotentin), a été actée par le tribunal de commerce de Coutances mardi 23 avril 2024. Seulement 16 des 22 salariés de Granvilmer seront cependant conservés. Normandie Seafood reprend les activités de Granvilmer à compter du 13 mai 2024. www.granvilmer.com